



## CAPD du jeudi 30 janvier 2020

### Déclaration SE-Unsa 34

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames, Messieurs,

Nous vivons un moment singulier puisque cette CAPD du 30 janvier 2020 est la première CAPD post « loi de transformation de la fonction publique ». Une loi de transformation dénoncée et rejetée par l'UNSA et l'ensemble des organisations syndicales représentatives puisque sous couvert de simplification, elle réduit le rôle et le nombre des instances et vide les CAPD de leurs substances.

L'UNSA défend au contraire l'importance des instances consultatives des personnels CT, CAP, CCP et CHSCT qui permettent d'améliorer le fonctionnement des services publics, de veiller à ce que tous les agents puissent avoir des conditions de travail décentes et protectrices de leur santé et de leur sécurité.

Pour l'UNSA, le propre d'une société démocratique, est sa capacité à sortir des situations conflictuelles par le dialogue, un dialogue social de qualité qui repose avant tout sur la confiance et le respect que se portent les différents acteurs.

Depuis maintenant 2 ans et demi, l'attitude de ce gouvernement est en totale contradiction avec cela. Des organisations syndicales ignorées et renvoyées au cabinet de curiosité de l'ère pré-macronienne avec, pour effet collatéral un sentiment d'abandon et de solitude pour une large partie de la population. Le mouvement des gilets jaunes et les violences qui ont suivi en sont une des manifestations.

La nouvelle gestion des carrières des personnels se met donc en place dans la douleur avec déjà l'apparition d'injustices ou encore l'absence de prise en compte des situations familiales et personnelles dans le cadre des mutations inter-départementales et ce ne sont pas les nouvelles lignes directrices de gestion qui pourront améliorer cela.

L'ordre donné par la DGRH de n'accepter aucun cadre de rencontre et de discussion avec les organisations syndicales dans les futures opérations à venir est une erreur qui pénalisera en premier lieu les collègues mais également vos services qui seront en première ligne avec les enseignants et leur mécontentement. Cette gestion directe et individuelle est génératrice d'inquiétude, d'injustice et d'un accroissement des recours qui complexifiera et tendra encore plus la relation des personnels à leur institution.

Le SE-Unsa 34 le regrette et redit son attachement à un service public de qualité qui ne peut se concrétiser que par la tenue d'instances de régulation auxquelles sont pleinement associées les organisations syndicales. Il refuse de laisser les personnels au bord de la route et vous demande, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de permettre ces moments.

Les mobilisations de ces deux derniers mois en témoignent. Les personnels sont inquiets et ont exprimé leur ras le bol de ne pas voir reconnues les difficultés croissantes dans l'exercice de leur métier

qui se complexifie alors que les discours et décisions ministériels **péremptoires** les déstabilisent et les fragilisent. Ajoutez à cela une perte de repères et une insécurité liés à la gestion de leur carrière et vous créez ainsi les conditions d'une **rupture** nourrie de la défiance et de l'amertume accumulées.

Certes, tout n'est pas de votre fait, mais il est de **votre responsabilité**, Monsieur le directeur académique, de permettre que **ce lien**, que constituent les organisations syndicales entre l'institution et ses personnels, demeurent.

La question des retraites, mais aussi la revalorisation des carrières, la direction d'école ou encore l'école inclusive auront des déclinaisons locales et appelleront des décisions de votre part.

Pour cette année 2020, le SE-Unsa 34 fait donc le souhait que nous saurons, ensemble, trouver des modalités de travail dans l'intérêt de nos collègues et de la prise en considération de leurs conditions de travail. Le SE-Unsa 34 en profite pour souhaiter à l'ensemble des membres de la CAPD, une très bonne année 2020.

Jean-Robert BIGGIO  
Secrétaire Départemental